

Quelques considérations sur les migrations définitives à Soignies et Braine-le-Comte

par J. C. ROUCLoux

Licencié en Sciences Géographiques
Aspirant du Fonds National de la Recherche scientifique

S'il n'est pas nécessaire de rappeler que les migrations définitives constituent un des principaux chapitres de la géographie de la population, il paraît opportun, en introduction à cette étude, de montrer le rôle fondamental joué par le processus migratoire dans le mouvement global de la population d'une commune et de souligner le caractère typiquement géographique de cette composante migratoire.

En 1965, comme d'ailleurs déjà en 1958 et 1962, on relevait pour l'ensemble des communes belges 4,4 fois plus de migrations que de naissances et décès. Cette moyenne nationale apporte une première mesure très suggestive de l'importance des mouvements migratoires; elle cache cependant quelques différences régionales qu'il convient de préciser. Ainsi, d'une province à l'autre, on passe de la valeur 2,3 pour la Flandre occidentale à 6,3 pour le Brabant ⁽¹⁾. C'est au sein de la région de Bruxelles ⁽²⁾ et des deux provinces wallonnes d'ancienne industrialisation que l'on rencontre les populations les plus mobiles ⁽³⁾.

Dans le cas du Hainaut, les mouvements migratoires les plus intenses concernent principalement l'axe industriel : Charleroi-Centre-Mons-Borinage. La région de Soignies et Braine-le-Comte,

⁽¹⁾ Le classement des moyennes provinciales s'établit comme suit :

Flandre occidentale	2,3 (52)	Belgique	4,4 (100)
Flandre orientale	2,7 (61)	Namur	4,5 (103)
Luxembourg	3,4 (77)	Liège	5 (114)
Limbourg	3,6 (82)	Hainaut	5,2 (118)
Anvers	3,9 (89)	Brabant	6,3 (143)

⁽²⁾ Dans l'agglomération bruxelloise, le rapport migrations-mouvements naturels atteint la valeur 10 (indice 225).

⁽³⁾ Par mobilité, il convient d'entendre uniquement la mobilité du domicile.

située à la limite nord de la province, est relativement moins touchée par ces mouvements (4,3 contre 5,2 pour la province).

Parmi cette région du plateau hennuyer-brabançon, on constate une diminution régulière de la valeur relative du phénomène migratoire au fur et à mesure que croît la taille et le degré d'urbanisation des communes (1). Le calcul des taux de migration (2) conduit à la même constatation : la mobilité de la population rurale est supérieure à celle de la population urbaine.

Au-delà des diverses variations régionales ou locales, apparaît constamment le rôle prépondérant des migrations définitives dans les mouvements de la population.

Les mouvements migratoires ont non seulement plus d'ampleur que les mouvements naturels, mais présentent aussi un caractère plus géographique (3). Alors que les naissances et les décès ne se marquent dans l'espace que par des points, les migrations sont représentées par des vecteurs ayant chacun une origine, une direction, une longueur et un point d'arrivée. Les déplacements de population impliquent donc un mécanisme migratoire.

Dans l'état actuel des connaissances (4), on admet généralement que le « phénomène des migrations définitives se présente suivant deux aspects majeurs et en quelque sorte opposés, ou complémentaires » (5). D'une part, les régions rurales sont le siège d'une émigration vers des villes de plus en plus grandes selon un système de relais successifs (6). D'autre part, les grandes villes connaissent généralement le phénomène de la citisation et de l'exurbanisation (7). Une récente étude sur Bruxelles montre en

(1) On obtient par groupes de communes les proportions suivantes : communes rurales de moins de 2 000 habitants : 4,9; villages-centres et communes semi-industrielles de 2 000 à moins de 5 000 habitants : 4,5; communes urbaines de 5 000 habitants et plus : 3,7 (dont Soignies et Braine-le-Comte : 3,6).

(2) De 142 % pour les communes rurales, les taux de migration (migrations/population totale) passent à 136 % pour les villages-centres et 107 % en milieu urbain.

(3) Certains auteurs parlent indifféremment de mouvements migratoires et de mouvements géographiques.

(4) Le nombre restreint des études concernant les migrations définitives s'explique aisément par le peu de statistiques officielles et la longueur des travaux de dépouillement des registres et fichiers communaux.

(5) J. A. SPORCK, *Un facteur important de l'évolution démographique : les migrations définitives*, dans *Démographie wallonne, journée d'étude du 21 novembre 1964 de l'Office d'action démographique*, 1965, p. 11.

(6) Ce phénomène a été mis en évidence dans le sud-est de la Belgique par J. A. SPORCK. Ce phénomène est résumé dans l'article signalé en (5).

(7) Voir Ph. PINCHEMEL, *Le phénomène urbain*, dans *Recherches économiques et sociales*, n° 2, 1965, pp. 6-10. Par exurbanisation, il faut entendre l'éclatement de la ville et l'invasion des campagnes par le citadin et le fait urbain.

effet que le solde négatif récent entre la capitale et la province « recouvre deux mouvements distincts : l'un, créateur, à l'égard des huit provinces; l'autre, débiteur, à l'égard du Brabant non-bruxellois, surtout de la périphérie et de l'extension nivelloise » (1).

Face à ce schéma général, il convient de mettre en évidence le mécanisme des migrations de deux villes comme Soignies et Braine-le-Comte, situées dans une région très urbanisée, à mi-distance entre Bruxelles et les zones industrielles du Centre et de Mons-Borinage et pratiquement accolées à la frange sud de la grande banlieue de la capitale. Les deux villes se comportent-elles comme des centres-relais ? Sont-elles en voie de s'intégrer à la périphérie résidentielle de Bruxelles comme le sont déjà Waterloo, La Hulpe, Ottignies ou Wavre ? Peut-on y déceler certains phénomènes particuliers ?

Par cette étude, nous nous proposons de faire le point de la situation des mouvements migratoires dans les deux villes et, selon les possibilités offertes par les statistiques, d'apporter quelques éléments de réponses aux multiples questions posées.

I. — LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION (2)

Comme nous l'avons montré en introduction, les mouvements migratoires sont nettement plus nombreux que les mouvements naturels. Dans les deux villes, on a enregistré pendant la période 1948-1961 trois à quatre fois plus de migrations que de naissances et décès.

De l'analyse du tableau I, il apparaît d'abord une plus grande mobilité de la population brainoise et ensuite une supériorité migratoire plus élevée en ce qui concerne les entrées que les sorties. Il s'agit là d'une constatation en rapport avec le type d'évolution que connaît la population des deux villes.

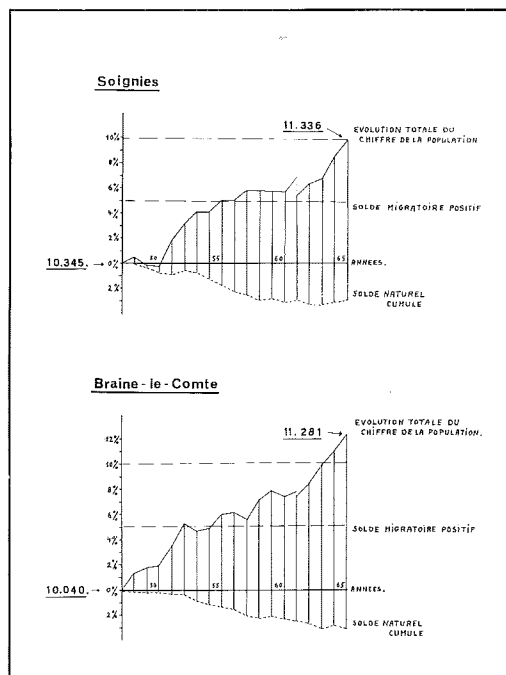
En effet, si pendant la période considérée et jusqu'en 1965, on a assisté à une croissance de la population, celle-ci fut le résultat de la combinaison d'un solde migratoire positif et d'un solde naturel négatif (tableau II). Ce mouvement est précisé schématis-

(1) R. MOLS, *La mobilité bruxelloise* (2^e article), dans *Bull. de la Soc. belge d'Études géogr.*, tome XXXV, 1966, p. 57.

(2) Tous les chiffres cités sont extraits des statistiques démographiques communales regroupées à l'*Institut National de Statistique* (I. N. S.).

TABLEAU I. — Les mouvements de la population

Période 1948-1961	Soignies		Braine-le-Comte	
	Nombres absolus	Indices	Nombres absolus	Indices
Immigrations	7 784	369	8 292	404
Naissances	2 105	100	2 052	100
Émigrations	6 787	282	7 255	315
Décès	2 402	100	2 303	100
Mouvements migratoires	14 571	323	15 547	357
Mouvements naturels ...	4 507	100	4 355	100

FIG. 1. — Evolution de la population de 1948 à 1965.
Mouvements naturels et migratoires.

quement par la figure 1 ⁽¹⁾. Il apparaît nettement que sans les apports extérieurs, la population de Soignies et Braine-le-Comte aurait subi, depuis 1948, une diminution de près de 3 %. L'expansion démographique des deux villes est donc due uniquement aux migrations définitives.

A. — LE MOUVEMENT NATUREL.

A Soignies et à Braine-le-Comte, les mouvements naturels s'opposent aux mouvements migratoires. En effet, pendant la période 1948-1961, 25 à 36 % des apports extérieurs ont été destinés à remplacer les pertes dues à l'excès des décès sur les naissances.

TABLEAU II. — Evolution de la population

Période 1948-1961	Soignies	Braine-le-Comte
Population au 31-12-1947	10 345	10 040
Solde migratoire (a)	+ 826	+ 990
Solde naturel (b)	— 297	— 251
b/a	36 %	25 %
Solde total (c)	+ 529	+ 739
b/c	56 %	34 %
Population au 31-12-1961	10 874	10 779
Population au 31-12-1965	11 336	11 281

L'élimination de l'aspect négatif du solde naturel ⁽²⁾ aurait provoqué une croissance de la population supérieure de 34 à 56 % à ce qu'elle fut réellement. Un mouvement naturel positif et semblable à celui de l'ensemble du pays aurait même permis le doublement du rythme d'expansion.

⁽¹⁾ La croissance de la population, pratiquement continue de 1948 à 1965, fait suite à une période de 15 ans de stagnation, entrecoupée de quelques phases de régression. L'augmentation de la population, assez irrégulière jusqu'en 1960, paraît, depuis 4 ans, s'être stabilisée autour du taux annuel moyen de 1,1 %. Pendant la période 1958-1961, ces taux n'étaient que de 0,36 % à Soignies et 0,52 % à Braine-le-Comte.

⁽²⁾ Au minimum, il s'agit d'un solde nul (égalité naissances-décès).

Depuis 1948, les taux de natalité et de mortalité des deux villes n'ont pratiquement pas évolué ⁽¹⁾. Seul le taux de natalité de Soignies connaît une lente augmentation depuis 10 ans ⁽²⁾; cette évolution se marque dans le solde naturel qui, en 1964 et 1965, est devenu positif.

TABLEAU III. — Natalité et mortalité : taux annuels moyens

Période 1948-1965	Natalité	Mortalité	Solde naturel
Braine-le-Comte.....	14 ‰	15,6 ‰	—1,6 ‰
Soignies.....	14,3 ‰	15,9 ‰	—1,6 ‰
Belgique.....	16,9 ‰	12 ‰	+4,9 ‰

Par rapport à l'ensemble du pays, les deux villes ont en commun une natalité trop faible associée à une mortalité trop élevée. Cette situation défavorable résulte de la structure par âges des populations brainoise et sonégienne. En 1961, on y relevait d'une part un déficit parmi les jeunes adultes ⁽³⁾ et d'autre part un trop grand nombre de personnes âgées.

TABLEAU IV. — Structure par âges en 1961 ⁽⁴⁾

Classes d'âges	Braine-le-Comte	Soignies	Belgique
Moins de 20 ans.....	26,7	27,3	30,5
20 à —40 ans.....	24,3	24,7	26,9
40 à —60 ans.....	25,8	27	24,7
60 ans et plus.....	23,2	21	17,9
TOTAL.....	100	100	100

⁽¹⁾ Compte non tenu des variations annuelles, essentiellement aléatoires.

⁽²⁾ De 12,8 pm en 1956, le taux de natalité a atteint 16,1 pm en 1965.

⁽³⁾ La classe de 20 à 39 ans regroupe pratiquement l'ensemble des personnes fécondes.

⁽⁴⁾ Les chiffres sont tirés du tableau 6 du Recensement général de la population au 31/12/61.

Les effets du rajeunissement amorcé vers 1947 commencent à se faire sentir à Soignies et, sans doute, marqueront Braine-le-Comte dans les prochaines années.

Bien que l'on ne connaisse pas l'influence des migrations sur les taux de natalité et de mortalité, il paraît légitime d'envisager pour l'avenir une amélioration du mouvement naturel de la population des deux villes.

B. — LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES.

De 1948 à 1965, 10 942 personnes ont établi leur résidence à Braine-le-Comte et 10 531 à Soignies. Pendant la même période, les deux villes notaient respectivement le départ de 9 400 et 9 242 de leurs habitants. Ces différents mouvements migratoires se sont donc soldés par un gain de 1542 personnes à Braine-le-Comte et 1289 à Soignies (1).

Les mouvements migratoires présentent deux aspects intéressants à examiner. D'abord l'évolution annuelle globale des échanges et des soldes et ensuite leur répartition spatiale (2).

1) *L'évolution du total des migrations* (3). — Pendant les 18 années de la période 1948-1965, le nombre annuel des entrées et des sorties a oscillé entre *grosso-modo* 400 et 750 personnes. L'évolution retracée au tableau V, fait apparaître une première tendance au grossissement des effectifs migratoires. C'est cependant la somme des entrées et sorties qui permet la meilleure représentation de la mobilité de la population. La figure 3 (voir B) indique clairement qu'au-delà des variations annuelles, existe un mouvement de croissance, dont le rythme est, à Braine-le-Comte et Soignies, respectivement deux et quatre fois supérieur à celui de la population totale (4).

On assiste ainsi, depuis la dernière guerre, à une augmentation générale de la mobilité des populations brainoise et sonégienne, mobilité qui, d'ailleurs, croît deux fois plus rapidement à Soignies qu'à Braine-le-Comte. Il en résulte aujourd'hui une plus grande mobilité de la population sonégienne, c'est-à-dire une situation opposée à celle de la période antérieure à 1960.

(1) Respectivement 15,3 % et 12,5 % de la population au 31 décembre 1947.

(2) L'analyse de ce dernier point a été fortement limitée par l'aspect peu géographique des données fournies par l'INS.

(3) Voir les graphiques B de la figure 3.

(4) Les taux de croissance pour la période 1948-1965 sont approximativement de 10 % et 40 % à Soignies et de 12,5 % et 23 % à Braine-le-Comte.

TABLEAU V. — Les mouvements migratoires (1)

Années	Soignies			Braine-le-Comte		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
1948	492	450	+ 42	569	423	+ 146
1949	423	451	— 28	509	453	+ 56
1950	470	431	+ 39	457	459	— 2
1951	667	463	+ 204	666	481	+ 185
1952	514	402	+ 112	617	433	+ 184
1953	571	449	+ 122	609	608	+ 1
1954	516	473	+ 43	614	578	+ 36
1955	631	492	+ 139	630	499	+ 131
1956	557	501	+ 56	576	536	+ 40
1957	612	506	+ 106	560	564	— 4
1958	601	576	+ 25	674	502	+ 172
1959	479	489	— 10	671	612	+ 59
1960	571	548	+ 23	565	591	— 26
1961	680	556	+ 124	575	516	+ 59
1962	683	546	+ 137	667	552	+ 115
1963	628	544	+ 84	707	505	+ 202
1964	694	580	+ 114	589	504	+ 85
1965	742	614	+ 128	687	537	+ 150
TOTAL	10 531	9 242	+1 289	10 942	9 400	+1 542

2) *L'évolution des soldes migratoires* (2). — A Soignies comme à Braine-le-Comte, les soldes annuels varient entre pratiquement deux mêmes limites : de —28 et —26 à +204 et +202 (tableau V). Les soldes sont 9 fois sur 10 positifs et 6 fois sur 10 supérieurs à 50 personnes. Aucun rapport ne paraît exister entre le signe du solde et le volume des échanges.

En effet, à l'augmentation des effectifs migratoires ne correspond aucune croissance des soldes.

Il semble bien, comme l'a montré J. A. SPORCK pour l'agglomération liégeoise (3), que l'évolution dans le temps des soldes

(1) Les chiffres du total ont été rectifiés par le recensement de 1961.

(2) Voir les graphiques de la figure 2.

(3) J. A. SPORCK, *Evolution de la population liégeoise de 1947 à 1963*, dans *Bull. de la Soc. géogr. de Liège*, n° 2, 1966, pp. 36-38.

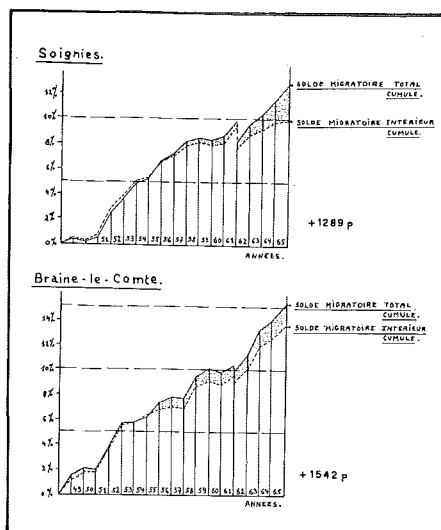


FIG. 2. — L'évolution des soldes migratoires.

migratoire suivie d'assez près le mouvement de la conjoncture économique.

A Soignies et Braine-le-Comte, bien que la liaison migration-conjoncture soit moins évidente qu'à Liège, la situation économique permet néanmoins d'expliquer certains aspects de la courbe des soldes cumulés (fig. 2) ⁽¹⁾.

L'explication des discordances doit sans doute être recherchée dans la taille des deux villes, leur structure économique, le nombre annuel des migrants, dont le volume n'est pas suffisant pour échapper aux variations aléatoires, et aussi dans une série d'autres éléments purement locaux ⁽²⁾.

Il ressort de l'analyse des soldes migratoires que les deux périodes les plus favorables furent 1951-1954 et 1962-1965; même

⁽¹⁾ La crise de 1949-1950 est suivie en 1951-1952 par une période de haute conjoncture qui provoque une hausse spectaculaire des soldes positifs. A Soignies, cette expansion est à peine freinée par la basse conjoncture de 1953-1954 et se poursuit sans arrêt jusqu'à la fin de 1957. Par contre, à Braine-le-Comte, l'année 1953 est marquée par un solde pratiquement nul.

Si la basse conjoncture de 1958-1960 ne se marque que difficilement sur la courbe des soldes cumulés, la reprise de 1961 et l'accroissement des années suivantes suscite un important développement de l'excédent migratoire (voir figure 2).

⁽²⁾ Par exemple, la suppression en 1963 de la ligne de chemin de fer Haine-Saint-Pierre-Houdeng-Ecaussinnes a provoqué le départ d'Houdinois vers Soignies, Braine-le-Comte, Tubize et Bruxelles. La construction du Plan incliné de Ronquières a provoqué, à Braine-le-Comte surtout, une augmentation de l'immigration étrangère.

pendant ces périodes, le rythme d'accroissement migratoire n'a jamais dépassé le seuil annuel des 2 %.

3) *L'aspect géographique des mouvements migratoires.* — C'est surtout à ce niveau que se situe l'intérêt d'une étude des mouvements migratoires.

Il serait théoriquement nécessaire de rechercher l'origine des entrants, la destination des sortants et la répartition spatiale des soldes positifs et négatifs. Ces trois aspects devraient être examinés non seulement d'un point de vue statique mais aussi dynamique. On pourrait ainsi déterminer les zones d'immigration et d'émigration correspondant à une période donnée et ensuite retracer les grandes lignes de l'évolution de la localisation des mouvements migratoires.

Un tel programme est subordonné aux données statistiques disponibles. En ce domaine, la Belgique possède d'importantes statistiques; il existe en effet pour chaque commune du Royaume un relevé annuel des origines et destinations des migrants définitifs.

Malheureusement, la classification établie sur la base de l'arrondissement administratif ne présente que peu d'intérêt pour le géographe ⁽¹⁾.

En fonction des possibilités offertes par cette documentation, nous n'avons pu valablement distinguer que quatre régions.

- 1) La région hennuyère-brabançonne ⁽²⁾.
- 2) L'arrondissement de Bruxelles.
- 3) Le reste de la Belgique,
- 4) L'Étranger.

Cette division permet essentiellement de mesurer la place occupée par Bruxelles et les pays étrangers dans les mouvements migratoires des deux villes.

4) *La répartition du total des migrations* ⁽³⁾. — De 1948 à 1962, la moyenne annuelle des échanges a été de 1 052 personnes à Soignies et 1 118 à Braine-le-Comte. Le tableau VI montre

⁽¹⁾ Le Hainaut est typique à ce sujet. L'agglomération de La Louvière est divisée entre les arrondissements de Soignies, Charleroi et Thuin. Une partie de la zone d'influence de Soignies appartient à l'arrondissement de Mons. L'arrondissement de Soignies s'étire du Pays de Lessines à la région du Centre et au Haut-Pays hennuyer. De tels exemples sont nombreux.

⁽²⁾ Il s'agit du regroupement des quatre arrondissements de Soignies, Nivelles, Charleroi et Mons, qui, à défaut de mieux, rassemblent les communes normalement situées dans l'orbite de Soignies et Braine-le-Comte.

⁽³⁾ Voir les graphiques B de la figure 3.

TABLEAU VI. — Moyenne annuelle des échanges migratoires

Régions	Soignies		Braine-le-Comte	
	Nombre	%	Nombre	%
Région hennuyère-brabançonne...	650	62	701	62
Bruxelles	149	14	235	21
Reste de la Belgique	216	20	153	14
Etranger	37	4	29	3
TOTAL	1 052	100	1 118	100

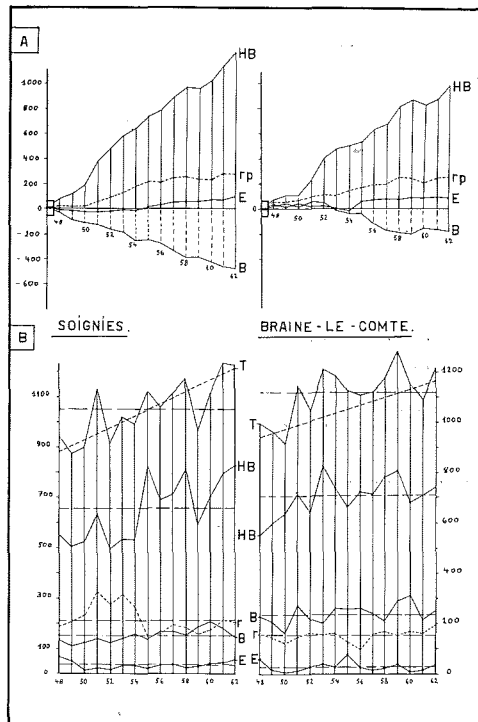


FIG. 3. — Répartition des mouvements migratoires.

A. — Répartition des soldes.

B. — Répartition du total des migrations.

HB = région hennuyère-brabançonne; B = Bruxelles; rp = reste de la Belgique; E = pays étrangers; T = total.

que 2/3 des migrants se sont déplacés à l'intérieur de la région hennuyère-brabançonne. Au-delà de cette zone périphérique et surtout en ce qui concerne Braine-le-Comte, le principal centre d'échanges est constitué par Bruxelles et sa région.

Les migrations avec l'Etranger ne représentent que 3 % et 4 % du total ⁽¹⁾.

Les graphiques B de la figure 3 montrent une tendance à la hausse pour chacune des courbes régionales.

Le rythme de croissance étant en quelque sorte proportionnel au volume des échanges, il en résulte une certaine constance dans la valeur relative des différents effectifs migratoires régionaux ⁽²⁾.

5) *La répartition des soldes migratoires* ⁽³⁾. — Pendant la période 1948-1962, les deux villes ont reçu un solde migratoire positif, dont plus de 90 % provenaient de Belgique et 3/4 de la région hennuyère-brabançonne.

TABLEAU VII. — Les soldes migratoires

Période 1948-1962	Soignies		Braine-le-Comte	
	Soldes	Indices	Soldes	Indices
Région hennuyère-brabançonne ..	+1 244	77	+1 003	74
Reste de la Belgique	+ 278	17	+ 253	19
Etranger	+ 103	6	+ 90	7
Total des soldes positifs	+1 625	100	+1 346	100
Bruxelles	— 491	30	— 194	15
TOTAL	+1 134	70	+1 152	85

⁽¹⁾ A l'échelle nationale, les migrations extérieures représentent annuellement 6 % à 7 % du total des migrations.

⁽²⁾ Le classement des courbes selon le rythme de croissance s'établit comme suit : 1) Région hennuyère-brabançonne : croissance maximum; 2) Bruxelles; 3) Reste du pays; 4) Etranger : état pratiquement stationnaire.

A partir de 1958 à Soignies et de 1960 à Braine-le-Comte, apparaît une augmentation des échanges avec l'Etranger.

La courbe des échanges sonégiens avec le « Reste de la Belgique » présente un aspect particulier. La forte croissance de 1948-1951 est suivie en 1953-1955 par une période de baisse rapide. A partir de 1955, la courbe reprend un rythme de hausse normal.

⁽³⁾ Voir les graphiques A dans la figure 3.

A Soignies et à Braine-le-Comte, 30 % et 15 % de ces apports ont été compensés par un solde migratoire négatif en faveur de Bruxelles.

En comparant pour chaque région le volume des migrations au solde produit, il est possible de mesurer l'« efficacité » des mouvements migratoires. On constate, en effet, qu'une faible mobilité peut être très efficace dans la mesure où elle apporte un important solde positif ou négatif, tandis qu'un volumineux mouvement de personnes peut très bien créer un trafic considérable et ne se solder que par un apport ou un déficit migratoire négligeable. L'indice d'efficacité ⁽¹⁾ que nous avons calculé (tableau VIII) synthétise ces diverses considérations.

TABLEAU VIII. — L'efficacité des mouvements migratoires

Période 1948-1962	Indices d'efficacité	
	Soignies	Braine-le-Comte
Région hennuyère-brabançonne	+ 8	+10
Bruxelles	— 4	—18
Reste de la Belgique	+12	+ 9
Etranger	+ 5	+ 5
TOTAL	+13,5	+14,5

Le calcul des indices pour chacune des quatre régions permet deux observations intéressantes. D'abord, on constate que c'est avec l'Etranger que s'effectuent les mouvements positifs les plus efficaces. Ensuite, on relève dans le déficit en direction de Bruxelles une notable différence entre les deux villes. A Soignies, le mouvement vers Bruxelles constitue un véritable exode. A Braine-le-Comte, celui-ci est associé à un mouvement de sens inverse s'inscrivant sans doute parmi l'exurbanisation bruxelloise ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Indice = total des migrations/solde ($E = M/S$), M étant toujours supérieur ou égal à S, E variant de 1 (efficacité maximum) à l'infini (efficacité nulle).

⁽²⁾ A Braine-le-Comte, les seuls soldes négatifs importants en direction de Bruxelles ont été enregistrés en 1956 et 1957.

En ce qui concerne l'installation des «étrangers» ⁽¹⁾ à Soignies et à Braine-le-Comte, il convient d'attirer l'attention sur la hausse des soldes migratoires positifs qui se manifeste dans les deux villes depuis 1962. C'est cette augmentation de l'immigration étrangère qui a provoqué le relèvement du taux d'accroissement migratoire des années 1962-1965.

II. — LES MIGRATIONS A SOIGNIES DE 1962 A 1965

Les statistiques officielles sont insuffisantes du point de vue géographique et, de ce fait, doivent être complétées par un dépouillement des registres et fichiers communaux. Nous avons limité cette recherche à la seule ville de Soignies et à la période 1962-1965 ⁽²⁾.

Pendant cette période de 4 ans, le volume des migrations a poursuivi le mouvement de croissance constaté depuis 1948. La moyenne annuelle a dépassé les 1 250 personnes ⁽³⁾. Pendant les 10 dernières années, les effectifs de migrants ont augmenté de 25 %, c'est-à-dire plus de 5 fois le taux d'accroissement de la population totale.

Avec un gain de 463 personnes, le solde 1962-1965 s'est situé au niveau de celui de la période de 1951-1954, qui d'ailleurs était la période la plus favorable depuis 1948. Le tableau IX fait bien apparaître l'absence de rapport existant entre le volume des échanges et les soldes engendrés.

Depuis 1962, Soignies est confrontée avec un problème nouveau : le développement de l'immigration étrangère. Le tableau X résume parfaitement l'évolution observée depuis 1954-1957 ⁽⁴⁾.

En 8 ans, l'immigration originaire des pays étrangers est passée de 4 % à 12 % du total des entrées, tandis que la valeur relative des sorties restait pratiquement constante. Il en résulte

⁽¹⁾ Nous entendons par étrangers, les personnes venant de pays étrangers, quelle que soit leur nationalité réelle.

⁽²⁾ Les registres des entrées et des sorties (registre de la population et des étrangers) indiquent l'origine et la destination communale des immigrants et émigrants. La détermination de l'âge, de la profession et de l'état civil nécessite de longues recherches parmi le fichier et les registres généraux et périodiques de la commune.

⁽³⁾ De toute la période 1948-1965, c'est l'année 1965 qui a connu à la fois le plus grand nombre d'entrées et de sorties.

⁽⁴⁾ La période 1954-1957 se distingue par un mouvement avec l'Étranger, supérieur à la moyenne.

que l'accroissement démographique actuel de Soignies est attribuable pour plus de 50 % à la population provenant de l'Étranger.

Signalons que sur 100 de ces immigrations, 96 sont le fait de nationaux étrangers et 45 sont espagnoles. Si ce processus se poursuit, un problème des étrangers se posera rapidement.

TABLEAU IX. — Les mouvements migratoires récents

	Entrées	Sorties	Soldes positifs	Total des échanges
1962	683	546	137	1 229
1963	628	544	84	1 172
1964	694	580	114	1 274
1965	742	614	128	1 356
Moyenne 1962-1965	687	571	116	1 258
Total 1962-1965	2 747	2 284	463	5 031
Total 1958-1961	2 331	2 169	162	4 500
Total 1951-1954	2 268	1 787	481	4 055

TABLEAU X. — Le développement de l'immigration en provenance des pays étrangers

Mouvements avec l'Étranger	Période 1954-1957		Période 1962-1965	
	Migrations	% total	Migrations	% total
Entrées	100	4	318	12
Sorties	35	2	70	3
Soldes positifs	65	19	248	54
Total des migrations	135	3	388	8
Efficacité des migrations...	2,1		1,6	

A. — L'ORIGINE DES IMMIGRANTS (1).

1) *L'origine régionale.* — Les 2 747 immigrants sont essentiellement originaires de la région de Soignies, de l'axe industriel Charleroi-Centre-Mons-Borinage, de l'Étranger, de l'agglomération bruxelloise et, dans une moindre mesure, du Pays d'Ath, de Hesbaye et du sud-est de la Belgique.

TABLEAU XI. — L'origine régionale des immigrants

Nos	Régions	Immigrants	%
1	Région de Soignies — Braine-le-Comte ..	1 020	37
2	Pays étrangers	318	12
3	Région du Centre	298	11
4	Agglomération de Bruxelles	297	11
5	Mons — Borinage	247	9
6	Pays d'Ath — Lessines	173	6
7	Région de Charleroi — Basse-Sambre ..	108	4
8	Hesbaye et Sud-Est	86	3
	Total 1 à 8 (+ 2 %)	2 547	93
	Immigrations 1962-1965	2 747	100

Toutes les autres régions ne fournissent à Soignies que des effectifs négligeables (2). La composition selon le degré d'urbanisation de la commune de départ montre que 50 % des immigrants proviennent de communes moins urbanisées et 31 % de villes et agglomérations de niveau supérieur à celui de Soignies (3).

2) *L'origine communale.* — Au sein même de la région de Soignies et Braine-le-Comte, l'immigration concerne essentiellement les communes périphériques à la ville. Il est important de noter que 966 immigrants (35 % du total) ont effectué un déplacement inférieur à 10 km.

(1) Voir la carte A de la figure 4.

(2) Dans l'ordre décroissant : Flandre et Denderstreek : 49; Brabant flamand : 33; nord-est de la Belgique : 28; région de Nivelles : 26; Tournaisis : 24; Haut-Pays hennuyer : 22; Brabant wallon septentrional : 10; Entre-Sambre-et-Meuse : 8.

(3) Exception faite des immigrants originaires de l'Étranger.

TABLEAU XII. — Répartition géographique des immigrants originaires de la région de Soignies

Nos	Communes	Immigrants	%
1	Braine-le-Comte.....	254	25
2	Naast.....	139	14
3	Neufvilles.....	112	11
4	Horrues.....	98	10
5	Ecaussinnes d'Enghien	87	8
6	Casteau.....	68	7
Total 1 à 6 (+ 5 %)		758	75
Région de Soignies ...		1 020	100

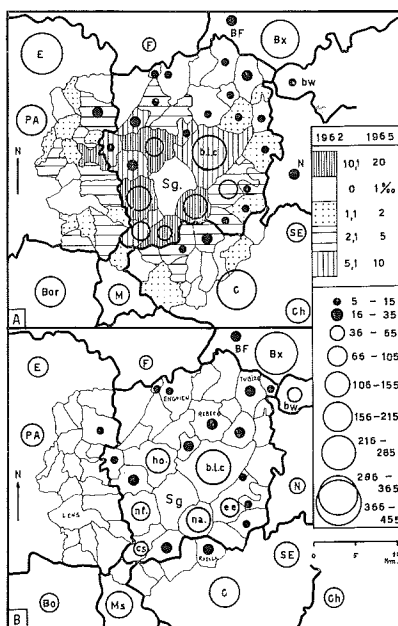


FIG. 4. — Les migrations à Soignies : 1962-1965.

A. Entrées. — B. Sorties.

Bx = agglomération de Bruxelles; C = région du Centre; M et Ms = région de Mons; Bo et Bor = Borinage; SE = sud-est de la Belgique et Hesbaye; PA = Pays d'Ath; N = région de Nivelles; F = Flandre; BF = Brabant flamand; bw = Brabant wallon; E = pays étrangers; Sg = Soignies; blc = Braine-le-Comte; ee = Ecaussinnes d'Enghien; ho = Horrues; nf = Neufvilles; na = Naast; Cs = Casteau.

L'intensité de l'attraction que Soignies exerce sur une commune périphérique ne peut être mesurée directement par le volume de l'effectif migratoire que la commune envoie en ville; il est nécessaire de calculer le rapport entre le nombre d'immigrants et la population communale. Les indices obtenus sont localisés par la carte A de la figure 4. La zone d'influence sonégienne est représentée par le bloc compact des communes ayant un effectif relatif annuel supérieur à 5 ‰ (1).

Soignies constitue pour sa région proche, un incontestable pôle d'attraction; en effet, cinq des communes périphériques envoient annuellement à Soignies plus de 1 ‰ de leur population.

B. — LA DESTINATION DES ÉMIGRANTS (2).

1) *La destination régionale.* — L'émigration sonégienne se dirige essentiellement vers les communes de la région environnante et de l'agglomération bruxelloise (60 ‰ du total). Cette concentration relative disparaît dès que l'on envisage l'ensemble des autres régions; à ce niveau, l'émigration paraît même s'effectuer de façon plus dispersée que l'immigration.

TABLEAU XIII. — La destination régionale des émigrants (3)

Nos	Régions	Emigrants	%
1	Région de Soignies — Braine-le-Comte ..	922	40,5
2	Agglomération de Bruxelles	418	18,5
3	Mons — Borinage	186	8
4	Centre	170	7,5
5	Hesbaye et Sud-Est	115	5
6	Pays d'Ath — Lessines.....	103	4,5
7	Région de Charleroi — Basse-Sambre . .	78	3,5
8	Pays étrangers	70	3
9	Flandre et Denderstreek	54	2,5
	Total 1 à 9 (+ 2 ‰)	2 116	93
	Emigration 1962-1965	2 284	100

(1) A l'exception de Braine-le-Comte, toutes les communes de la zone d'influence sont rurales.

(2) Voir la carte B de la figure 4.

(3) Brabant wallon septentrional : 42; région de Nivelles : 38; Brabant flamand : 31; Tournaisis : 17; Entre-Sambre-et-Meuse : 16; nord-est de la Belgique : 13; Haut-Pays hennuyer : 11.

La comparaison des tableaux XI et XIII montre que les huit régions les plus influencées par l'émigration sont également celles qui fournissent à Soignies le plus grand nombre d'immigrants; le classement est cependant différent. Il en résulte des soldes régionaux positifs ou négatifs selon que domine le mouvement centripète ou le mouvement centrifuge.

Comme pour l'immigration, la moitié des sortants établissent leur nouvelle résidence dans des communes moins urbanisées. Les déplacements vers des villes et agglomérations de niveau supérieur à celui de Soignies concernent 34 % du total émigratoire contre 31 % dans le sens centripète. Ces chiffres relatifs et, plus encore, les soldes établis par niveau d'urbanisation (fig. 5) montrent que toutes les migrations définitives n'ont produit, en fin de compte, qu'un léger progrès d'urbanisation.

Ce processus se décompose en plusieurs facettes régionales très différentes et dont l'analyse fera l'objet du paragraphe C ci-après.

2) *La destination communale.* — Comme pour l'immigration, ce sont les 6 mêmes communes qui concentrent les 3/4 des mouvements intrarégionaux. En fait, 888 personnes (39 % du total) effectuent un déplacement de moins de 10 km.

A l'échelle communale, comme d'ailleurs à l'échelle régionale, les nombreux mouvements migratoires ne produisent généralement que des soldes peu volumineux. Les migrations définitives ne

TABLEAU XIV. — Répartition géographique des émigrants établis dans la région de Soignies

N ^{os}	Communes	Emigrants	%
1	Braine-le-Comte.....	230	23
2	Horrues.....	141	14
3	Naast.....	118	12
4	Neufvilles.....	98	10
5	Ecaussinnes d'Enghien	78	8
6	Casteau.....	63	6
	Total 1 à 6 (+ 5 %) ..	728	73
	Région de Soignies ...	992	100

déterminent qu'un brassage de la population, qui, somme toute, n'est que peu efficace.

C. — LES SOLDES MIGRATOIRES.

1) *Les soldes régionaux.* — Les graphiques de la figure 5 sont très révélateurs quant au mécanisme des migrations définitives.

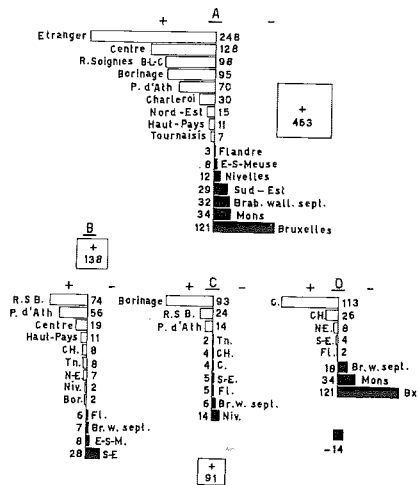


FIG. 5. — Les soldes régionaux de Soignies.

A. — Soldes totaux; B. — Communes moins urbanisées et rurales; C. — Centres et agglomérations de même niveau; D. — Villes et agglomérations de niveau supérieur.

Globalement (graphique A), le solde migratoire positif est composé de moitié par des apports provenant des pays étrangers (1). Avec une importance de deux à trois fois moindre viennent ensuite quatre régions belges : le Centre, la région de Soignies-Braine-le-Comte, le Borinage et le Pays d'Ath. Tandis que les immigrants du Pays d'Ath sont en progrès d'urbanisation, ceux de la région du Centre sont en recul. Si les mouvements avec Charleroi et la Basse-Sambre se soldent encore par un boni de 30 personnes, ceux concernant les autres régions « exportatrices » peuvent être négligés.

(1) Le gain de 248 personnes provenant des pays étrangers se décompose en un solde positif (+267) pour les nationaux étrangers et un solde négatif (-19) pour les nationaux belges. Le solde positif des personnes de nationalité étrangère s'établit comme suit : Espagne + 130; Italie + 43; France + 26; Congo + 21; Portugal + 18; Allemagne + 10; Tunisie et Maroc + 9; autres pays + 10.

Signalons que l'immigration espagnole ne s'est développée qu'à partir de 1964 et l'immigration portugaise à partir de 1965.

Pour les sortants, la principale destination est l'agglomération bruxelloise. Trois autres régions absorbent chacune près de 30 émigrants; ce sont les régions de Mons, du Brabant wallon septentrional, de Hesbaye et du sud-est de la Belgique. La plupart de ces mouvements se soldent par un gain d'urbanisation.

Les graphiques B, C et D de la figure 5 décomposent les mouvements migratoires selon trois niveaux d'urbanisation ⁽¹⁾. Deux caractères généraux apparaissent immédiatement : d'abord, un faible solde négatif au profit des communes plus urbanisées et ensuite une plus grande concentration géographique des mouvements migratoires au fur et à mesure que croît l'urbanisation.

Le graphique B nous montre que le recrutement s'effectue essentiellement parmi les communes rurales et villages-centres de la région de Soignies-Braines-le-Comte, du Pays d'Ath oriental et du nord-ouest de la région du Centre ⁽²⁾. Parmi les départs, les plus nombreux concernent la Hesbaye et surtout le sud-est de la Belgique ⁽³⁾.

Le graphique C représente les mouvements existant entre Soignies et les autres villes de même niveau hiérarchique. Le seul solde migratoire positif important provient de l'agglomération boraine ⁽⁴⁾. Les deux autres sont fournis par Braine-le-Comte, Ath et Lessines.

Dans le sens opposé, seules les sorties vers Nivelles peuvent être prises en considération.

Le graphique D met en évidence, d'une part un mouvement centripète originaire de l'agglomération de La Louvière (secondairement de Charleroi) et d'autre part, un mouvement centrifuge en direction de Mons et surtout de Bruxelles.

Le mécanisme migratoire sonégien peut se résumer par le tableau XV.

2) *Les soldes communaux.* — A l'intérieur de chacune des entités régionales, il apparaît quelquefois, d'une commune à l'autre, d'importantes variations du solde migratoire (voir fig. 6).

⁽¹⁾ Les mouvements migratoires avec les communes moins urbanisées et rurales (B), avec les centres et agglomérations urbaines de même niveau (C) et avec les villes et agglomérations de niveau supérieur (D). Les migrations internationales n'ont pas été représentées.

⁽²⁾ Voir aussi la figure 6.

⁽³⁾ On relève ici une très grande dispersion. Par exemple : Glons : —10; Anthistes : —6, Raeren : —5; Alle : —4.

⁽⁴⁾ Mouvements évidemment en rapport avec le déclin économique de la région.

TABLEAU XV. — Le mécanisme migratoire sonégien

	Soldes	Indices
Zones de recrutement :		
1. — Pays étrangers	+248	34
2. — Région rurale entourant Soignies	+149	21
3. — Agglomération du Centre.....	+113	16
4. — Agglomération boraine	+ 93	13
5. — Agglomération de Charleroi.....	+ 26	4
6. — Braine-le-Comte.....	+ 24	3
7. — Autres zones	+ 67	9
TOTAL.....	+720	100
Zones de destination :		
1. — Agglomération de Bruxelles	—121	17
2. — Agglomération de Mons	— 34	5
3. — Villes du Brabant wallon ⁽¹⁾	— 38	6
4. — Communes rurales et petites villes de Hesbaye et du sud-est de la Belgique	— 28	4
5. — Autres zones	— 36	5
TOTAL.....	—257	37
Solde migratoire global	+463	63

Bien que notre relevé statistique s'étende à une période de 4 ans, la majorité des différences constatées semblent purement aléatoires. Les autres, mieux établies, restent cependant difficiles à expliquer ⁽²⁾.

Nous n'aborderons pas ces problèmes secondaires.

D. — LA MOBILITÉ MIGRATOIRE ET SON EFFICACITÉ.

1) *La mobilité régionale et son efficacité.* — Les soldes ne doivent en aucune manière faire oublier le volume total des migrations qui les ont provoqués. Il convient donc de reprendre

⁽¹⁾ Il s'agit de Nivelles, Braine-l'Alleud et Waterloo.

⁽²⁾ Le cas le plus intéressant est celui d'Horrues, village agricole qui en 4 ans a absorbé un solde de 43 personnes provenant de Soignies (2,3 % de la population du village).

les différentes zones distinguées à la suite de l'analyse des balances migratoires (tableau XV) et de les classer selon le nombre total des migrations.

TABLEAU XVI. — La mobilité régionale et son efficacité à Soignies

Zones de recrutement et destination	Nombre de migrations	%	Efficacité
Région rurale entourant Soignies	1 919	38	+13
Agglomération bruxelloise	715	14	— 6
Braine-le-Comte.....	484	10	+20
Pays étrangers	388	7	+ 1,5
Agglomération du Centre.....	231	5	+ 2
Agglomération de Mons	208	4	— 6
Agglomération boraine	179	4	+ 2
Agglomération de Charleroi.....	138	3	+ 5
Communes rurales et petites villes de Hes- baye et du sud-est de la Belgique	104	2	— 4
Villes du Brabant wallon	68	1	— 2
Autres zones de recrutement.....	375	7	+ 6
Autres zones de destination	222	5	— 6
Total des migrations.....	5 031	100	+11

La moitié des mouvements migratoires s'effectue entre Soignies et les communes périphériques situées pour la plupart à moins de 15 km du centre urbain. Ces mouvements à courte distance et plus particulièrement ceux entre Soignies et Braine-le-Comte ne présentent que peu d'efficacité. Dans ce cas, le caractère principal des migrations n'est pas le solde positif engendré mais bien l'importante mobilité de la population.

A l'opposé, certains mouvements sont très efficaces; ils déterminent alors un flux migratoire pratiquement à sens unique. Il en est ainsi des migrations originaires des pays étrangers et des agglomérations du Centre et du Borinage ainsi que des déplacements vers les villes du Brabant wallon.

2) *La mobilité communale et sa fréquence.* — Pour chacune des communes situées à moins de 30 km de Soignies, nous avons

calculé la fréquence des migrations par rapport au nombre d'habitants ⁽¹⁾.

La cartographie des fréquences (fig. 7) a montré une répartition des communes en trois auréoles centrées sur la ville. Il ressort de ce système une diminution de la fréquence des échanges avec Soignies au fur et à mesure que l'on s'écarte de la ville. Ce phénomène, somme toute normal, demande cependant à être précisé.

Le graphique de la figure 8 ⁽²⁾ met en évidence la relation logarithmique existant entre la fréquence et la distance au centre urbain. La fréquence maximum se situe à 4 km de la ville où elle atteint 30 ‰. Au-delà, cette fréquence est régulièrement divisée par deux tous les 2 300 mètres. Suivant ce processus, la fréquence passe sous le seuil de 10 ‰ dès que la distance dépasse 7 km et atteint 1 ‰ à 14 km de Soignies.

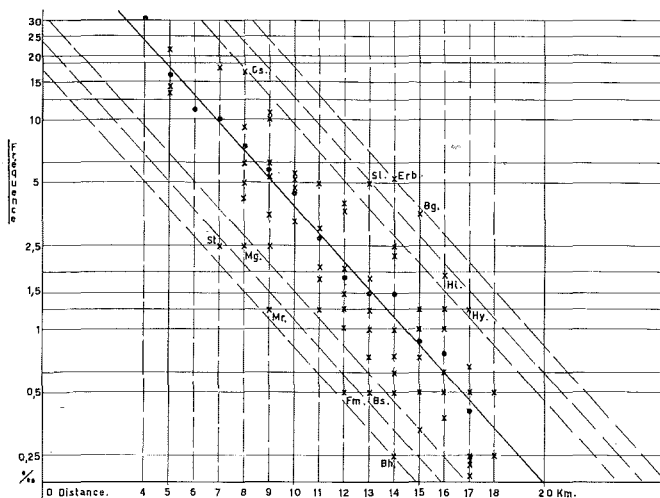


FIG. 8. — Relations entre la fréquence des migrations et la distance au centre soignien. St = Steenkerque; Mg = Mignault; Mr = Marche-lez-Ecaussinnes; Fm = Familleureux; Bs = Boussoit; Bh = Bois-d'Haine; Cs = Casteau; Sl = Silly; Erb = Erbaut; Bg = Brugelette; Hl = Hellebecq; Hy = Hyon.

⁽¹⁾ La fréquence a été calculée en divisant la moyenne annuelle des migrations (entrées et sorties de 1962 à 1965) par le chiffre de la population communale au 31 décembre 1961.

⁽²⁾ Le graphique est semi-logarithmique. La distance est portée en abscisse décimale et la fréquence en ordonnée logarithmique. Chaque commune entourant Soignies est représentée par un point. La courbe a été calculée sur la base des fréquences moyennes par tranches de 1000 mètres.

L'analyse du graphique et du phénomène qu'il représente pourrait conduire à de longs développements mathématiques et pourrait assurément apporter des éléments neufs. Nous ne retiendrons ici que le principe général.

3) *L'importance de la population nomade.* — Depuis 1948, on relève annuellement plus d'un millier de phénomènes migratoires (entrées + sorties). En supposant que depuis lors, chaque personne ait adopté une même attitude face à la migration, la population de Soignies serait aujourd'hui totalement différente de ce qu'elle était à la fin de la guerre. Or, on compte encore actuellement plus de 40 % d'habitants nés dans la ville (1).

Un certain nombre de migrants se comportent donc comme des nomades; certains ne résident quelquefois en ville que deux ou trois mois.

Une enquête que nous avons menée (2) révèle que sur 100 émigrants, 26 seulement sont nés à Soignies et y ont constamment résidé. Les autres sont d'anciens immigrants. Selon la durée du séjour à Soignies, la population « nomade » se répartit comme suit : 10 ans et plus : 14 %; de 5 à moins de 10 ans : 13 %; de 2 à moins de 5 ans : 30 % et moins de 2 ans : 43 %. Ces chiffres font bien apparaître l'importance du phénomène « population de passage » et son influence sur la mobilité générale de la population.

III. — LA COMPOSITION ACTUELLE DE LA POPULATION

Comme toutes les villes, Soignies et Braine-le-Comte sont d'importants lieux de passage. Chacune voit annuellement l'installation et le départ de plusieurs centaines de personnes. Ainsi, peu à peu et au fil des ans, la structure se transforme. Les effets des migrations récentes et séculaires sont synthétisés dans la composition actuelle de la population des deux villes.

Après avoir montré l'importance de l'élément « immigrant » à Soignies et à Braine-le-Comte, nous indiquerons quelle est l'aire de recrutement de la population urbaine et quelles ont été ses variations dans le temps (3).

(1) Le problème de la composition de la population selon l'origine sera abordé au chapitre III.

(2) Enquête effectuée par le dépouillement au 1/5 du fichier communal des sorties. Années 1964 et 1965. Par suite de l'échantillonnage, une erreur maximum de 5 % est possible.

(3) Les problèmes relatifs à la composition de la population urbaine sont envisagés par P. GEORGE dans son *Précis de Géographie urbaine*, 1964, pp. 187 et 253.

Les données de base sont fournies par le tableau 8c du *Recensement général de la population au 31 décembre 1961* (1). Ce tableau est très intéressant, puisqu'il permet de connaître avec précision le nombre et l'origine communale des immigrants ainsi que la période d'installation en ville.

A. — LE NOMBRE DES IMMIGRANTS.

Plus de la moitié des habitants des deux villes sont des immigrants. On en compte 5 870 à Soignies et 6 451 à Braine-le-Comte, c'est-à-dire respectivement 54 % et 60 % de la population totale.

Actuellement, sur 10 habitants, 4 à 5 sont natifs de la ville. Parmi ceux-ci, seulement environ 1 sur 4 sont nés de parents brainois ou sonégiens (2). Un dixième de la population des deux villes est donc autochtone à la seconde génération (3). Ces chiffres mettent bien en évidence la mobilité de la population urbaine.

TABLEAU XVII. — Les périodes d'immigration

Période d'immigration	Soignies			Braine-le-Comte		
	Nombre	%	Indice annuel	Nombre	%	Indice annuel
Avant 1910	263	4,5	0,15 %	243	4	0,15 %
1910-1919	235	4	0,4	314	5	0,5
1920-1929	568	9,5	0,9	706	11	1,1
1930-1939	641	11	1,1	800	12,5	1,3
1940-1949	942	16	1,6	1 062	16	1,6
1950-1954	950	16	3,2	1 024	15,5	3,1
1955-1961	2 271	39	5,5	2 302	36	5,1
TOTAL	5 870	100		6 451	100	

(1) Le tableau communal n° 8 est intitulé : *Population selon la commune de résidence précédente, le sexe et la période d'établissement dans la commune.*

(2) Une enquête faite à Soignies pendant les années 1964-1965 a montré que sur 4 enfants, 1 est né de parents sonégiens, 2 de mère ou de père sonégien et 1 de parents immigrants.

(3) La même proportion de 1 sur 10 a été signalée pour Auxerre par Ch. BETTELHEIM et S. FRERE en 1950 (Voir P. GEORGE, *ouv. cit.*, p. 188).

L'immigration n'est pas un phénomène récent. Nos deux villes la connaissent intensément depuis un demi-siècle. 5 % des immigrants sont en ville depuis plus de 50 ans, 20 % depuis plus de 30 ans et la moitié depuis plus de 10 ans.

A mesure que l'on se rapproche de l'époque présente, il se produit une importante augmentation des immigrations.

Le rythme réel de progression est cependant moins rapide que celui suggéré par le tableau. Il faut tenir compte, d'une part de l'élévation de la mortalité qui, à partir de 40 ans, devient sensible et d'autre part du fait que de nombreuses immigrations récentes ne sont que provisoires ⁽¹⁾.

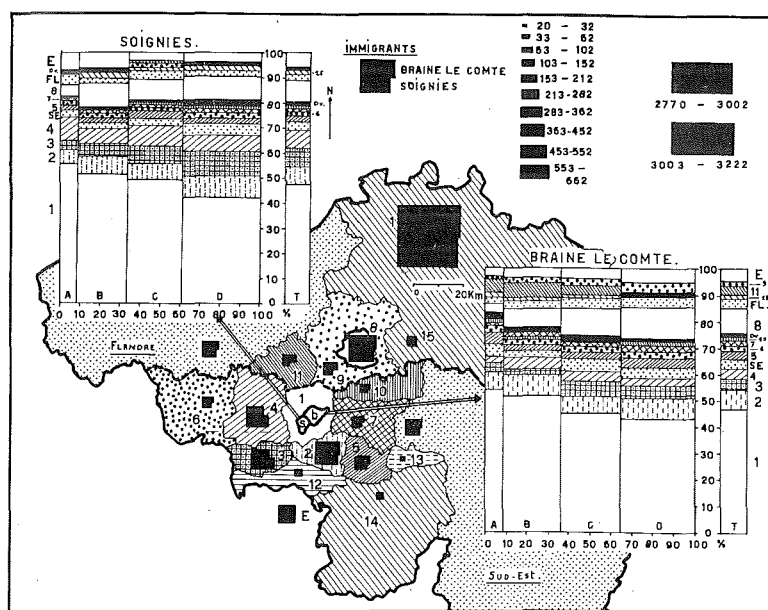


Fig. 9. — Structure de la population immigrante.

1. — Région de Soignies-Braine-le-Comte; 2. — Région du Centre; 3. — Mons-Borinage; 4. — Pays d'Ath; 5. — Région de Charleroi; 6. — Tournaisis; 7. — Région de Nivelles; 8. — Agglomération de Bruxelles; 9. — Brabant flamand; 10. — Brabant wallon; 11. — Zuid-Denderstreek; 12. — Haut-Pays hennuyer; 13. — Basse-Sambre; 14. — Entre-Sambre-et-Meuse; 15. — Nord-est de la Belgique; E. — Pays étrangers; Dv. — Divers.

A. — Immigration avant 1920; B. — De 1920 à 1944; C. — De 1945 à 1954; D. — De 1955 à 1961; T. — Total.

⁽¹⁾ Plus de 50 % des personnes qui, en 1964 et 1965, ont quitté Soignies, étaient d'anciens immigrants installés en ville depuis moins de 6 ans.

Les immigrations sont marquées par une proportion plus grande des effectifs féminins : 54 %. Ce caractère reste valable quelle que soit l'origine des immigrants et quelle que soit la période d'arrivée en ville. Il s'explique aisément par l'établissement de jeunes femmes en ville lors de leur mariage.

B. — L'AIRES DE RECRUTEMENT DE LA POPULATION URBAINE.

En 1961, les immigrants de chacune des deux villes provenaient de 17 pays étrangers ⁽¹⁾ et de plus de 500 communes belges.

TABLEAU XVIII. — Répartition régionale des immigrants

Braine-le-Comte			Soignies		
Régions d'origine des immigrants	Nombre	%	Régions d'origine des immigrants	Nombre	%
Soignies —			Soignies —		
Braine - le - Comte	3 017	47	Braine-le-Comte	2 791	47,5
Agglom. Bruxelles .	600	9,5	Agglom. Bruxelles	501	8,5
Centre	478	7,5	Mons-Borinage ...	431	7,3
			Centre	415	7,1
			Pays d'Ath	412	7
Pays étrangers	269	4	Pays étrangers ...	273	4,7
Mons — Borinage .	261	4			
Hesbaye et Sud-Est	238	3,7			
Pays d'Ath	232	3,7			
Flandre	219	3,5	Hesbaye et Sud-Est	203	3,5
Charleroi	206	3,2			
Zuid - Denderstreek	205	3,2			
Brabant flamand ..	156	2,5	Flandre	155	2,7
Plateau de Nivelles	144	2,2	Charleroi	139	2,3
Tournaisis	141	2,1			
Divers ⁽²⁾	285	3,9	Divers ⁽³⁾	550	9,4
TOTAL	6 451	100	TOTAL	5 870	100

⁽¹⁾ L'immigration provenant des pays étrangers concerne surtout la France.

⁽²⁾ Nord-Est : 101; Brabant wallon septentrional : 72; Entre-Sambre-et-Meuse : 62; Haut-Pays : 34; Basse-Sambre : 16.

⁽³⁾ Nord-Est : 102; Tournaisis : 99; plateau de Nivelles : 77; Brabant flamand : 70; Entre-Sambre-et-Meuse : 60; Zuid-Denderstreek : 49; Haut-Pays : 38; Brabant wallon septentrional : 34; Basse-Sambre : 21.

Pour une première partie d'étude, nous avons divisé l'aire de recrutement en 18 régions (1). L'échelle communale n'a été conservée que pour une seconde partie consacrée à la zone entourant les deux villes.

1) *La répartition régionale des immigrants* (2). — Il est essentiel de marquer que, dans les deux cas, près de la moitié (47 %) des immigrants sont originaires de la région, c'est-à-dire que leur déplacement n'a pas dépassé une dizaine de kilomètres. La seconde place revient à l'agglomération bruxelloise, plus influencée par Braine-le-Comte que par Soignies (3).

Pour l'ensemble des 16 autres régions, on constate entre les deux villes une différence dans le mode de recrutement. Le tableau XVIII montre bien l'opposition existant entre, d'une part le recrutement brainois spatialement très étendu (4) et d'autre part le recrutement sonégien, plus intense mais essentiellement limité aux trois régions les plus proches de la ville.

2) *L'évolution des principaux courants migratoires régionaux*. — Nous avons vu comment, globalement, chaque région contribuait à la constitution de l'élément immigrant des deux villes. Cette vue générale du phénomène de recrutement n'est pas suffisante. Il apparaît que la plupart des courants migratoires, issus des différentes régions, ont connu depuis 1880 des fluctuations quelquefois importantes.

Le tableau XIX ainsi que sa représentation graphique (fig. 9) mettent en évidence quelques évolutions régionales typiques. Dans les deux cas, le phénomène principal est la diminution constante du recrutement parmi les communes de la région périphérique. Ce processus résulte de l'allongement de la distance moyenne parcourue par la population migratoire.

A l'opposé et de façon en quelque sorte complémentaire, la part prise par l'agglomération bruxelloise et les pays étrangers

(1) Il s'agit de la division régionale déjà employée au chapitre II. Les régions ont été établies en fonction des exigences de l'analyse. Nous avons distingué 12 régions wallonnes, 4 régions flamandes, l'agglomération bruxelloise et les pays étrangers. Pour les limites, consulter la carte de la figure 9.

(2) Voir la carte et les graphiques de la figure 9.

(3) Dans de nombreux domaines (main-d'œuvre, commerce, écoles) Braine-le-Comte est plus en rapport avec Bruxelles que Soignies.

(4) Parmi les régions fournissant à Braine-le-Comte plus de 200 immigrants, deux sont de langue flamande. Il est intéressant de remarquer qu'il existe actuellement à Braine-le-Comte 681 immigrants flamands (10,5 %), alors qu'à Soignies l'on n'en compte que 376 (6,4 %), c'est-à-dire presque deux fois moins.

TABLEAU XIX. — Evolution des principaux courants migratoires (1)

Régions d'origine des immigrants	Braine-le-Comte				Total	Soignies				Total
	* 1	2	3	4		* 1	2	3	4	
Soignies — Braine-le-Comte .	54,5	51,5	45	43	47	55,5	51,5	49,5	42	47,5
Aggl. Bruxelles	3,5	7	10	11,5	9,5	4,5	9,5	8	9	8,5
Centre	6,5	8	6,5	7,5	7,5	5,5	6,5	6	8,5	7,1
Mons — Borinage	3	2,5	5,5	4,5	4	3,5	5,5	7,5	9,5	7,3
Pays d'Ath.....	2	4,5	4	3,5	3,7	10	6	8	6,5	7
Pays étrangers.....	3	3,5	4	5	4	7	6,5	3	4	4,7
Hesbaye et Sud-Est	4,5	2,5	4,5	3,5	3,7	3	3	3	4,4	3,5
Flandre	3	2,5	3,5	4	3,5	4	2	3	2,5	2,7
Charleroi.....	4,5	2,5	3	4	3,2	2	2	3	2,5	2,3
Zuid-Denderstreek	5	5,5	3,5	0,5	3,2					
Brabant flamand	1	2	2,5	3	2,5					
Plateau de Nivelles.....	1,5	2	2	2,7	2,2					
Tournaisis	2,5	2	2	2,5	2,1					
Divers	5,5	4	4	4,8	3,9	5	7,5	9	11,5	9,4
Total immigration	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* 1 = avant 1920 ; 2 = de 1920 à 1944 ; 3 = de 1945 à 1954 ; 4 = de 1955 à 1961.

(1) Le tableau ne reprend que les régions fournissant un effectif total supérieur à 2 %.

croît considérablement à Braine-le-Comte ⁽¹⁾, tandis qu'à Soignies les apports nouveaux proviennent surtout des agglomérations montoise et boraine ainsi que des régions traditionnellement peu en rapport avec le centre sonégien ⁽²⁾.

A Braine-le-Comte, l'évolution la plus caractéristique est sans doute celle qu'a connue la Denderstreek depuis la fin de la guerre. Parmi les immigrants installés à Braine-le-Comte avant 1940, plus de 5 % sont originaires de la région de Grammont; aujourd'hui, par contre, cette région ne fournit pratiquement plus personne.

Seuls ces quelques grands traits de l'évolution des courants migratoires peuvent être valablement obtenus par cette analyse indirecte. L'interprétation à tout prix des moindres variations pourrait, en effet, conduire à de graves erreurs.

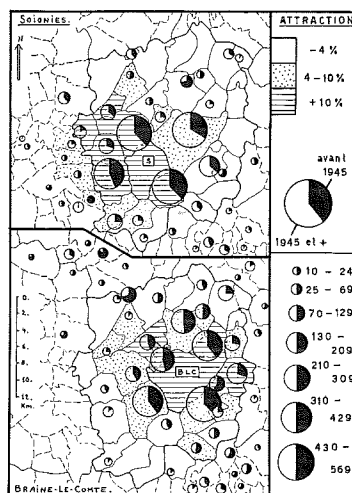


FIG. 10. — L'aire de recrutement de la population urbaine.

3) *La zone d'influence des deux villes.* — La connaissance de l'origine communale de tous les immigrants établis à Soignies et à Braine-le-Comte permet de déterminer l'aire d'attraction migratoire de chacune des deux villes. La comparaison des deux cartes de la figure 10 montre une interpénétration des zones sonégienne et brainoise dès que l'on considère les communes possédant un

⁽¹⁾ A Soignies, la croissance des mouvements avec Bruxelles ne s'est réellement manifestée que pendant la période 1920-1940.

⁽²⁾ Par exemple : l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Tournaisis, le Haut-Pays hennoyer et le plateau de Nivelles.

indice migratoire ⁽¹⁾ inférieur à 10. Il semble donc que cet indice 10 soit la limite inférieure exigée pour qu'une commune appartienne à la zone d'influence prépondérante d'un centre urbain d'immigration. Il serait utile d'entreprendre de telles recherches pour les autres villes de la région et ainsi pouvoir comparer les résultats obtenus.

CONCLUSIONS

Difficultés d'information et complexité des mouvements migratoires constituent les deux principales conclusions de notre exposé.

L'analyse que nous avons menée a constamment été limitée par la documentation dont nous disposions.

Les statistiques communales officielles sont nettement insuffisantes. Comme nous l'avons montré au chapitre I, elles ne permettent que l'étude globale du nombre et du solde des migrations ainsi que quelques indications sur l'influence de Bruxelles et des pays étrangers.

Le recensement de la population de 1961 établit la structure de la population communale selon la résidence précédente. Il renseigne sur la mobilité de la population et permet, par déduction, de reconstituer l'histoire récente des principaux courants migratoires. Par son aspect statique, le recensement n'apporte cependant qu'une connaissance indirecte et incomplète des mouvements migratoires.

L'interprétation de ces deux sources d'information pourrait très bien ne servir qu'à l'introduction d'une étude géographique des migrations. Celle-ci oblige le chercheur à établir des statistiques en dépouillant les registres et fichiers communaux.

Limité par le temps, notre travail a spécialement consisté en un relevé à Soignies des origines des entrants et des destinations des sortants pendant la période 1962-1965. Il a alors été possible de définir géographiquement et de façon précise les mouvements émigratoires et immigratoires.

Lorsque l'on sait que, d'une part, les immigrants proviennent essentiellement des pays étrangers, des communes rurales entourant

(1) L'indice migratoire communal est donné par le rapport entre l'effectif communal établi en ville et la population de la commune considérée.

Soignies et des agglomérations urbaines du Centre et du Borinage et que, d'autre part, les émigrants se dirigent surtout vers Bruxelles, Mons et les villes du Brabant wallon, il reste encore à déterminer le mécanisme migratoire, c'est-à-dire les relations existant entre les mouvements centripètes et centrifuges.

A Soignies, ce mécanisme est complexe. Il se décompose en un certain nombre de processus migratoires plus simples, qu'il conviendrait de mettre en évidence.

Les immigrants étrangers, borains ou louviérois s'installent-ils définitivement à Soignies ou, après quelque temps, continuent-ils leur migration vers Bruxelles ? Peut-on considérer Soignies comme un centre-relais entre le milieu rural périphérique et Bruxelles ou Mons ? De telles questions peuvent être multipliées.

La connaissance du mécanisme migratoire nécessite l'élaboration de statistiques très détaillées. C'est là une opération difficile et de longue haleine, qui demande de nombreuses recherches parmi des documents administratifs généralement peu fonctionnels. A l'échelle d'une ville comme Soignies, il ne nous a pas été possible d'effectuer toutes ces recherches et de ce fait, nous n'avons pu mettre en évidence le mécanisme migratoire complet.

Cette étude s'est donc bornée à montrer l'importance et l'évolution des migrations définitives à Soignies et Braine-le-Comte et à interpréter la documentation officielle existante.

Pour Soignies, nous avons décrit et analysé les principaux aspects des mouvements migratoires. Nous avons essayé de montrer le caractère complexe des phénomènes d'immigration et d'émigration et avons mis l'accent sur leur efficacité et sur le sens des soldes engendrés. Nous avons tenté de mesurer la mobilité migratoire et avons recherché les rapports existant entre les mouvements et le degré d'urbanisation.

Nous espérons ainsi avoir apporté quelques éléments susceptibles de mieux faire connaître les mouvements migratoires dans une région densément peuplée et fortement urbanisée.

Dans bien des cas, les migrations définitives sont encore actuellement un phénomène très mal connu. Le travail à accomplir dans ce domaine est énorme. Face à de telles perspectives de recherches, nous souhaitons assister dans les prochaines années à une multiplication des études concernant les mouvements migratoires.

(Séminaire de Géographie de l'Université de Liège).